

## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François Mitterrand à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

| MEMBRES DU CONSEIL     |    |                     |    |
|------------------------|----|---------------------|----|
| Titulaires en exercice | 55 | Suppléant avec voix | 1  |
| Titulaires présents    | 43 | Voix délibératives  | 49 |
| Délégués avec pouvoir  | 5  | Membres présents    | 44 |

**Titulaires présents : 43 (du début au point 4.8), 44 (du point 5.1 à 6), 45 (du point 7 à la fin)**

ASTIE Alain (à partir du point 5.1), AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamila (à partir du point 7), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, CALMELS Thierry, CARMES Monique, CINTAS Jean-Marc (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de BOUYSSIE François), DELPOUX Jacqueline (pouvoir de MAFFRE Alain), EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MARTY Denis, MERCIER Roland, MILESI Marie, NORKOWSKI Patrice, PENA Sylviane, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, RICHARD-MUNOZ Sonia (pouvoir de BONFANTI Djamila jusqu'au point 6), SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, SOURDIN Anne (pouvoir de ORRIT Didier), TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

**Suppléant présent avec voix délibérative : 1**

ALQUIER Philippe (représente VALIERE Jean-Paul)

**Titulaires excusés : 12 (du début au point 4.8), 11 (du point 5.1 à 6), 10 (du point 7 à la fin)**

ASTIE Alain (jusqu'au point 4.8), BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, BONFANTI Djamila (jusqu'au point 6 – pouvoir à RICHARD MUNOZ Sonia), BOUYSSIE François (pouvoir à COURVEILLE Martine), HAMON Christian, MAFFRE Alain (pouvoir à DELPOUX Jacqueline), ORRIT Didier (pouvoir de SOURDIN Anne), SAN ANDRES Thierry (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), SANCHEZ Marie-Christine, SELAM Fatima, VALIERE Jean-Paul (représenté).

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**Secrétaire de séance :**

BOUSQUET Jean-Louis

### DELIBERATION N° 08/12/2022-4.7 CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

Les emplois fonctionnels sont des emplois administratifs et techniques de direction distincts des cadres d'emplois classiques qui composent les filières de la fonction publique territoriale.

Ils sont accessibles à certains fonctionnaires de catégorie A par voie de détachement.

La création des emplois fonctionnels est subordonnée à des conditions de strates démographiques.

Le Président expose à l'assemblée que pour pouvoir effectuer une procédure de nomination sur un emploi fonctionnel :

Il faut tout d'abord que la collectivité crée un emploi, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, si celui-ci ne figure pas au tableau des effectifs.

La création ou la vacance d'emploi doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la bourse de l'emploi du centre de gestion (CDG).

Cette déclaration est un préalable à la nomination sous peine que celle-ci soit frappée de nullité.

La collectivité ou l'EPCI doit également prendre en compte le nombre d'habitants de son territoire car les emplois fonctionnels sont structurés par strate démographique.

Les emplois fonctionnels de directeur général des services (DGS) sont structurés de la manière suivante :

- de 2 000 à 10 000 habitants
- de 10 000 à 20 000 habitants
- de 20 000 à 40 000 habitants
- de 40 000 à 80 000 habitants
- de 80 000 à 150 000 habitants
- de 150 000 à 400 000 habitants
- de plus de 400 000 habitants

Le Président propose à l'assemblée de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

L'emploi fonctionnel sera pourvu par M. (attaché territorial titulaire) par voie de détachement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services l.

**VALIDE** la modification du tableau des effectifs.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET

Publication sur le site internet le **10 JAN. 2023**  
Auteur de l'acte : Didier SOMEN, Président